

EDEIS Aéroport Tour val de Loire

Société à responsabilité limitée

40 rue de l'Aéroport

37100 TOURS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

EDEIS Aéroport Tour val de Loire

Société à responsabilité limitée

40 rue de l'Aéroport

37100 TOURS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société EDEIS Aéroport Tour val de Loire

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EDEIS Aéroport Tour val de Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-La Défense, le 13 juin 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Laurent ODOBEZ

Edeis Aéroport Tours Val de Loire.

SARL au capital de 7500 euros
Siège social : Aéroport de Tours
40 rue de l'aéroport – 37100 TOURS

R.C.S. TOURS – 523 606 887

COMPTES ANNUELS

PERIODE DU 1/01/2017 AU 31/12/2017

Conforme à l'arrêté des comptes de la Société par le Gérant en date du *12 mai 2018*


Jérôme ARNAUD,
Co-Gérant

ACTIF AU 31/12/2017
Capital souscrit non appelé (B)
Frais d'établissement
Frais de recherche et développement
Concessions, brevets et droits similaires
Fonds commercial
Autres immobilisations incorporelles
Terrains
Constructions
Installations techniques, matériel et outillage industriels
Autres immobilisations corporelles
Immobilisations en cours
Avances et acomptes
Participations évaluées méthode de mise en équivalence
Autres participations
Créances rattachées à des participations
Autres titres immobilisés
Prêts
Autres immobilisations financières
TOTAL (I)
Matières premières, approvisionnements
En-cours de production de biens
En-cours de production de services
Produits intermédiaires et finis
Marchandises
Avances et acomptes versés sur commandes
Clients et comptes rattachés
Autres créances
Capital souscrit et appelé, non versé
Valeurs mobilières de placement
Disponibilités
Charges constatées d'avance
Impôts différés
TOTAL (II)
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)
Primes de remboursement des actions (IV)
Ecart de conversion actif (V)
TOTAL GENERAL (II à V)

<i>SETA</i>			
Exercice N			Exercice N-1
BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
46 615	46 615		
1 118	1 118		1 118
2 262 256	452 161	1 810 095	2 074 141
122 605	68 419	54 187	63 522
266 209	141 647	124 562	-124 473
2 698 803	709 959	1 988 844	2 014 308
1 801		1 801	6 646
1 574 151	983	1 573 169	907 131
2 390 789		2 390 789	2 466 837
1 493		1 493	4 573
2 174		2 174	7 025
3 970 407	983	3 969 424	3 392 212
6 669 211	710 942	5 958 268	5 406 520

PASSIF AU 31/12/2017
Capital social ou individuel
Primes d'émission, de fusion, d'apport
Ecart de réévaluation
Réserve légale
Réserve statutaire ou contractuelle
Réserves réglementées
Autres réserves
Report à nouveau
Résultat de l'exercice
Résultat exercice N-1
Subventions d'investissement
Provisions réglementées
TOTAL (I)
Produits des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées
TOTAL (II)
Intérêts minoritaires
Provisions pour risques
Provisions pour charges
TOTAL (III)
Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit
Emprunts et dettes financières divers
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes fiscales et sociales
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes
Produits constatés d'avance
TOTAL (IV)
Ecart de conversion passif (V)
TOTAL GENERAL (I à V)

<i>SETA</i>		
	Exercice N	Exercice N-1
	7 500	7 500
	750	750
	3 451	3 451
	74 695	74 695
	208 081	255 640
	294 476	342 036
	156 608	174 747
	156 608	174 747
	5 906	325 417
	1 302 312	1 486 320
	26 758	
	3 130 106	2 512 135
	213 519	186 095
	135	
	828 447	379 770
	5 507 185	4 889 737
	5 958 268	5 406 520

SETA	SETA	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice N	Exercice N-1
	Total	Total
Vente de marchandises	43 763	2 105
Production vendue : -- Biens	113 180	194 872
-- Services	3 074 370	3 142 646
Chiffres d'affaires nets	3 231 313	3 339 623
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 679 021	3 618 333
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	93 925	38 805
Autres produits	13	-13
Total des Produits d'Exploitation (I)	7 004 271	6 996 747
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	121 370	163 043
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		333
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	5 389 215	5 270 097
Impôts, taxes et versements assimilés	207 811	259 035
Salaires et traitements	615 965	617 833
Charges sociales	249 991	255 915
Dotations d'exploitation sur immobilisations : -- dotations aux amortissements	142 707	130 758
-- dotations aux provisions		
Dotations d'exploitation sur actif circulant : -- dotations aux provisions	60	5 241
Dotations d'exploitation pour risques et charges : -- dotations aux provisions	30 000	40 000
Autres charges	18 939	29
Total des Charges d'Exploitation (II)	6 776 057	6 742 285
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	228 213	254 462
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	13 981	4 074
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des Produits Financiers (V)	13 981	4 074
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	26 017	29 261
Différences négatives de change	40	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des Charges Financières (VI)	26 057	29 261
2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-12 076	-25 187
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	216 138	229 276
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	360 074	179 660
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des Produits Exceptionnels (VII)	360 074	179 660
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	269 994	37 845
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des Charges Exceptionnelles (VIII)	269 994	37 845
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	90 081	141 816
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	98 137	115 450
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	7 378 326	7 180 481
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 170 246	6 924 841
5 - BENEFICE OU PERTE(Total des produits-Total des charges)	208 081	255 640

Edeis Aéroport Tours Val de Loire
Exercice 2017

Edeis Aéroport Tours Val de Loire
Aéroport de Tours
40 rue de l'aéroport
37100 TOURS

SIRET 523 606 887 00017

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total est de 5 958 268 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 7 378 326 Euros et dégageant un bénéfice de 208 081 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

(Définie par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07)

1. Informations nécessaires à la bonne compréhension des particularités comptables et financières de l'exploitation de la société Edeis Aéroport Tours Val de Loire.

La société Edeis Aéroport Tours Val de Loire est une SARL au capital social de 7 500 Euros, apporté par l'associé unique Edeis (anciennement SNC-Lavalin) à la société Edeis Management (anciennement SNC-Lavalin Aéroports). La société Edeis Aéroport Tours Val de Loire a pour objet d'exploiter la plateforme aéroportuaire de Tours et du domaine qui lui est attaché conformément à la Convention de Délégation de Service Public signée le 21 Juin 2010 avec le Syndicat Mixte de Tours Val de Loire. Le contrat, présenté sous la forme d'une délégation de service public sous forme concessive pour l'exploitation de l'aéroport, est d'une durée de 12 ans, à compter du 1^{er} Juillet 2010.

La plateforme aéroportuaire et ses équipements ont été mis à la disposition de la société Edeis Aéroport Tours Val de Loire par le Syndicat Mixte pour l'aménagement et le développement de l'Aéroport de Tours Val de Loire.

Les différentes garanties prévues dans la convention de Délégation de Service Public ont été souscrites.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

Il n'y a pas d'éléments caractéristiques sur l'année qui permettent de mieux appréhender les résultats.

3. Evénements postérieurs à la clôture

Suivant décision de l'associé unique du 23 mars 2018, la dénomination de l'aéroport de Tours devient « Edeis Aéroport Tours Val de Loire ».

Depuis le 28 Mars 2018, la co-gérance de la société est assurée par Messieurs Jean-Luc SCHNOEBELEN qui assurera la co-gérance avec Jérôme ARNAUD.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité aux règles comptables définies dans le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC 2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Régularité et sincérité
- Prudence
- Image fidèle

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, actuellement en vigueur en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

2. Recours à des estimations comptables

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges figurant dans les états financiers ainsi que sur les informations figurant en notes annexes.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement, de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Les estimations et hypothèses retenues servent de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont à disposition des dirigeants

Les principaux postes des états financiers sur lesquels portent ces jugements, estimations et hypothèses sont les suivants :

- L'actualisation des managements fees de la période.
- Le montant des charges à payer et produits à recevoir.

3. Immobilisations Incorporelles Et Corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Logiciel	linéaire 1 an
- Frais d'établissement	linéaire 1 an
- Nom de domaine	linéaire 1 an
- Agencements des constructions	linéaire 8 à 20 ans
- Matériel de transport	linéaire 5 ans
- Matériel et outillage	linéaire 5 à 10 ans
- Matériel de bureau informatique	linéaire 3 à 5 ans
- Mobilier	linéaire 5 à 10 ans
- Agencements divers	linéaire 5 à 10 ans

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition des immobilisations ont été comptabilisés en charges.

4. Immobilisations Financières

Les immobilisations financières sont composées de dépôts de garantie qui sont évalués à leur coût d'acquisition.

5. Stocks

Aucun Stock n'est géré sur l'Aéroport de Tours.

6. Créances Et Dettes

Les créances clients et comptes rattachés sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement est identifié à la clôture de l'exercice.

7. Autres Créances

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale.

8. Subvention d'investissement (Si Applicable)

NEANT

9. Provision Pour Risques Et Charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, que les événements survenus ou en-cours rendent probables.

Il n'y en a pas eu sur l'année 2017.

10. Crédit D'impôt Pour La Compétitivité Et L'emploi (CICE)

La société a enregistré sur l'exercice en charges de personnel un produit d'impôt correspondant au CICE.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 contiennent un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) d'un montant total de 32 120 €, que la société compte affecter à des actions en faveur des salariés

Le CICE 2016, d'un montant de 24 645 €, a été remboursé sur l'exercice 2017 et a permis le financement d'investissements, de formation, de recrutement. Il n'a pas financé une hausse des résultats distribués ni une hausse de rémunération des dirigeants.

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Note 1 – Immobilisations

Immobilisations brutes

Postes Bilan	Valeur Brute Début Exercice	Augmentations Exercice	Diminutions Exercice	Valeur Brute Fin Exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
205000 - LICENCE	43 265,23	0,00	0,00	43 265,23
205100 - LOGICIELS	3 350,00	0,00	0,00	3 350,00
205200 - NOM DE DOMAINE		0,00	0,00	0,00
Total des Immobilisations Incorporelles	46 615,23	0,00	0,00	46 615,23
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
212000 - AMENAGEMENTS DES TERRAINS	1 117,95	0,00	0,00	1 117,95
213500 - AGENCEMENT DES CONSTRUCTIONS TA	2 262 255,89	0,00	0,00	2 262 255,89
215400 - MATERIEL ET OUTILLAGE	30 382,33	0,00	0,00	30 382,33
215600 - MATERIEL ET OUTILLAGE TA	49 820,40	780,97	0,00	50 601,37
215800 - MATERIEL AEROPORTUAIRE	39 821,74	1 800,00	0,00	41 621,74
218100 - INSTALLATIONS AMENAGEMENTS	33 714,69	111 601,58	0,00	145 316,27
218100 - INSTALLATIONS AMENAGEMENTS TA	1 827,92	2 988,00	0,00	4 815,92
218200 - MATERIEL DE TRANSPORT	11 974,07	0,00	0,00	11 974,07
218300 - MATERIEL DE BUREAU	7 973,75	542,30	0,00	8 516,05
218310 - MATERIEL INFORMATIQUE	58 317,66	647,50	0,00	58 965,16
218400 - MOBILIER DE BUREAU	4 912,35	0,00	0,00	4 912,35
218410 - MOBILIER DE BUREAU TA	31 709,09	0,00	0,00	31 709,09
Total des Immobilisations Corporelles	2 533 827,84	118 360,35	0,00	2 652 188,19
<u>Immobilisations Financières</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	2 580 443,07	118 360,35	0,00	2 698 803,42

Amortissement et dépréciations d'actifs

Postes Bilan	Amortissements Début Exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements Fin Exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>				
AMORTISSEMENTS LOGICIELS	46 615,00	0,00	0,00	46 615,00
AMORTISSEMENTS NOMS DE DOMAINES			0,00	0,00
Total des Immobilisations Incorporelles	46 615,00	0,00	0,00	46 615,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>				
AMORTISSEMENTS AMENAGEMENT TERRAINS	0,00	1 117,95	0,00	1 117,95
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS	188 114,49	264 046,14	0,00	452 160,63
AMORTISSEMENTS MATERIEL ET OUTILLAGE	56 501,79	11 917,06	0,00	68 418,85
AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS, AGENCEMENT	173 632,54	0,00	145 374,24	28 258,30
AMORTISSEMENTS MATERIEL DE TRANSPORT	9 336,31	2 637,76	0,00	11 974,07
AMORTISSEMENTS MATERIEL INFORMATIQUE	61 068,45	3 943,43	0,00	65 011,87
AMORTISSEMENTS MOBILIER	30 865,20	5 537,26	0,00	36 402,46
238300 - IMMOBILISATIONS AVANCES ET ACOMPTES		0,00	0,00	0,00
Total des Immobilisations Corporelles	519 518,77	289 199,60	145 374,24	663 344,13
<u>Immobilisations Financières</u>	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	566 133,77	289 199,60	145 374,24	709 959,13

Note 2 – Provisions et dépréciations

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
PROVISIONS REGLEMENTEES	174 747	30 000	48 139	156 608
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	0			0
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	174 747	30 000	48 139	156 608
Dotations et reprises d'exploitation		18 139		
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
		18 139		

Note 3 – État des échéances des créances et des dettes

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>Plus d'un an</i>
Autres immobilisations financières			0
Clients douteux ou litigieux	1 175		1 175
Autres créances clients	1 325 963	1 309 367	16 596
Fournisseurs débiteurs	1 801	1 801	
Personnel et compte rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17	17	
Etat et autres collectivités	24 660	24 660	
Groupe et associés	2 209 483	2 209 483	
Autres créances	139 780	139 780	
Débiteurs divers	0	0	
Charges constatées d'avance	2 174	2 174	
Produits à recevoir	263 408	263 408	
TOTAL GENERAL	3 968 461	3 950 689	17 771

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>A 1 an au plus</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>
Emprunt, dettes financières	11 308			11 308
Fournisseurs/ comptes rattachés	707 860	707 860		
Personnel et comptes rattachés	55	55		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	62 301	62 301		
Impôts bénéfiques		0		
Etat - TVA	13 981	13 981		
Etat - Autres impôts	6 382	6 382		
Groupe et associés	1 291 004	1 291 004		
Autres dettes	272 246	272 246		
Créditeurs divers	28 343	28 343		
Produits constatés d'avance		0		
Charges à payer	3 107 343	3 107 343		
TOTAL GENERAL	5 500 825	5 489 517	0	11 308

Note 4 – Capitaux propres

Composition du capital social

Le capital est composé de 750 actions de 10 euros de valeur nominale.

Variation des capitaux propres

	Au 31/12/16	+	-	Au 31/12/17
Capital	7 500			7 500
Primes, Réserves	750			750
Autres	3 451			3 451
Report à nouveau	74 695			74 695
Résultat	255 640	208 081	-255 640	208 081
Total	342 036	208 081	-255 640	294 477

Note 5 – Détail des charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	2 174
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	2 174

Produits constatés d'avance

Il n'y a pas eu de provision pour produits constatés d'avance sur l'exercice 2017.

	Montant
Produits d'exploitation	0
Produits financiers	
Produits exceptionnel	
Total	0

Note 6 – Détail des charges à payer et produits à recevoir

Les charges à payer et produits à recevoir ont été rattachés aux postes de dettes et créances suivants :

Les charges à payer

<i>en €</i>	Montant
Fournisseurs – Factures non parvenues	2 411 860
Fournisseurs - Factures non parvenues groupe	10 520
Clients créditeurs – avoir à établir	554 616
Personnel – Dettes provisionnées pour congés à payer	60 877
Organismes sociaux – Charges sociales sur congés à payer	31 203
Personnel – Autres charges à payer	27 550
Organismes sociaux – Autres charges à payer	10 716
Etat – Autres charges à payer	0
Divers – Charges à payer	
	3 107 343

Les produits à recevoir

<i>en €</i>	Montant
Fournisseurs – Avoir à recevoir	
Clients – Facture à établir	247 013
Etat produits à recevoir	16 395
Divers	
	263 408

Note 7 – Transferts de Charges

Les transferts de charges ont été comptabilisés en conformité avec les règles du Plan comptable Révisé pour un montant total de 29 787 €, elles se décompose comme ceci :

- Subvention contrats aidés : 5 291 €
- Charges locatives (énergie, nettoyage ...) : 24 496 €

Note 8 – Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

Note 9 – Impôt sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

Ventilation de l'impôt, entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments avec indication de la méthode utilisée (les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel).

(K€)	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	216 138	69 268	146 869
Résultat exceptionnel	90 081	28 869	61 211
Participation	0		0
Résultat comptable	306 218	98 137	208 081

Convention d'intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Edeis Aéroport Tours Val de Loire est membre du groupe d'intégration fiscale dont la société mère est CIPIM.

Selon cette convention d'intégration fiscale la charge d'impôt supportée par chaque société intégrée dans le groupe est identique à celle qui serait déterminée en l'absence d'intégration et les économies d'impôts réalisées par le groupe au travers des déficits, avoirs fiscaux, crédits d'impôts et autres correctifs sont conservés par la société mère. A ce titre la société a constaté une charge d'impôt en 2017 de 98 137 €.

Note 10 – Engagements hors bilan

Engagements financiers et dettes garantis par des sûretés réelles

NEANT

Engagement retraite

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités.

Les engagements de retraite sont valorisés en utilisant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées avec les hypothèses suivantes :

- Départ volontaire à 65 ans
- Droits prorata temporis
- Taux de progression des salaires 1,50%
- Rotation lente
- Taux d'actualisation financière 1,25%

Aucun départ en retraite en 2017.

Aucun engagement n'est pris par la société en dehors de ce que prévoient les textes légaux et la convention collective de branche. Cependant, selon la méthode retenue qui est la méthode prospective avec une table de mortalité, une table de renouvellement d'effectif, un taux d'actualisation de 1.25% (inflation incluse) et une table d'évolution de carrière (revalorisation de carrière), on peut estimer le coût de l'indemnité qui sera due à ce moment à 79 785 €, dont :

- 4 173 € à moins d'un an
- 75 612 € à plus d'un an

Ces engagements ne font pas l'objet d'une provision au bilan.

Note 11 – Effectif

Ventilation, par catégorie, de l'effectif moyen

<i>Catégorie</i>	Personnel Salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise	Total
Agents SSLIA, de sûreté		10	10
Services aéroportuaires et accueil	17	0	17
Administratif	1	0	1
Total	18	10	28

Note 12 – Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du montant net de chiffre d'affaires par secteur d'activité et par marché géographique (possibilité d'omission en cas de préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation, dans ce cas, information de caractère complet dans l'annexe).

Par secteur d'activité

<i>Catégorie</i>	Total
Ventes de marchandises	43 763
Productions vendues	3 187 550
Total	3 231 313

Par marché géographique

<i>Origine</i>	Total
France	1 886 457
Etranger	1 344 856
Total	3 231 313

Note 13 – Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Ces comptes font l'objet d'une consolidation par CIPIM dont le siège est à Ivry-sur-Seine (France) pour la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Entreprises liées

Indication de la fraction des immobilisations financières, créances, dettes ainsi que les charges et produits financiers concernant les entreprises liées.

(Entreprises liées : entreprise soumise directement ou indirectement à l'influence dominante d'une plus grande entité sans qu'il existe de liens de participation)

	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations		
Créances clients et comptes rattachés	0	
Autres créances	2 200 227	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dette fournisseurs et comptes rattachés	20 909	
Autres dettes	1 291 004	
Charges financières	0	
Produits financiers	9 257	

Les autres conventions conclues avec les parties liées ne sont pas significatives ou sont conclues à des conditions normales de marché.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés en charges est de 10 000 € pour l'année 2017.